

**France in the  
United States**

Consulate of France in Washington



CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A WASHINGTON

**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES DE  
PREMIERE PERIODE (CCB1) DE LA CIRCONSCRIPTION DE WASHINGTON  
LE VENDREDI 13 AVRIL 2018 à 9H  
EN LES LOCAUX DE L'AMBASSADE DE FRANCE A WASHINGTON**

Le Conseil consulaire des Bourses scolaires de Washington s'est réuni le 13 avril 2018 à 9H en la présence:

Du Président du Conseil consulaire :

- M. Michel CHARBONNIER, Consul Général, Président du Conseil consulaire

Des Conseillers élus :

- M. Olivier PITON, vice-Président du Conseil consulaire, conseiller AFE
- Mme Annie BOUTIN-KING, Conseillère consulaire, Conseillère AFE
- Mme Monique CURIONI, Conseillère consulaire
- M. Frédéric BADEY, Conseiller consulaire

Des membres désignés :

- Mme Catherine LEVY SILVEIRA, Proviseure de Rochambeau – The French International School
- Mme Kathy KOTCHICK, Directrice de l'EFIP
- M. Bruno ELDIN, Attaché de coopération éducative
- Mme Myriam BOURMAUD, enseignante en charge des bourses scolaires à l'EFIP
- Mme Colette OUAHES, représentante de Français du Monde - ADFE Washington
- Mme Jocelyne HARRINGTON, représentante de l'association des enseignants de Rochambeau
- Mme Florence BHAT, Présidente de l'Association des parents d'élèves de Rochambeau

Des membres consultants :

- Mme Cécile WALCK, Consule adjointe, Cheffe de Chancellerie
- Mme Aissata BANGOURA, en charge de la facturation et du recouvrement à Rochambeau
- Mme Catherine KOSMAN, ancienne directrice de l'EFIP

Un secrétaire des travaux :

- M. Simon CICOLELLA, en charge des Bourses scolaires au Consulat général de France à Washington

Etaient excusés :

- M. Alexandre CURNOL, Président de l'UFE Washington
- M. Lucas SALOMON, représentant du syndicat SNES-FSU

**France in the  
United States**

Consulate of France in Washington



CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A WASHINGTON

A été remis à chaque participant un dossier contenant :

- L'ordre du jour
- Les fiches établissement
- La fiche RESILO
- Le courriel formel démarqué rendant compte des débats de la 2ème Commission nationale 2017/18
- La Note diplomatique démarquée fixant le cadre des travaux des CCB1 pour la campagne 2018/19
- Les listes des familles des deux établissements ayant déposé une demande de bourse, avec mention de leur confidentialité et du devoir de les remettre au terme des travaux.

A noter que des exemplaires des instructions et des fiches SCO-ETAB étaient tenus à la disposition des participants. Pour la conduite des travaux les fiches familles sont désormais projetées en séance.

### **1 – Ouverture de la séance et point de contexte**

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le Président a remercié les établissements scolaires pour leur rôle joué lors de la préparation de cette réunion.

Il a ensuite présenté l'ordre du jour des travaux de la séance. A cette occasion, il a tenu à rappeler à l'ensemble des participants le principe de confidentialité qui régit les débats du Conseil Consulaire en leur demandant de s'engager à ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présents et à ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées.

Avant de céder la parole à Mme WALCK, le Président a fait un bref rappel des conclusions de la seconde Commission nationale (CNB2) pour la campagne 2017/18 qui a approuvé l'ensemble des propositions du Conseil consulaire et a apporté la réponse suivante aux observations formulées par le CCB :

1.1 **[Rappel** : cas d'un dossier rejeté pour patrimoine supérieur au barème pour une famille devant faire face à des frais importants d'installation et dont la situation financière est fragile]

« Le CCB conserve la possibilité, pour traiter de situations particulières, de proposer favorablement, sur avis motivé et argumenté dans le procès-verbal de sa réunion, des demandes de familles que la patrimoine tant mobilier qu'immobilier placerait hors barème. » (CF du 14/12/2017) :

Mme WALCK a ensuite présenté succinctement le cadre réglementaire (travaux de cadrage) du CCB1 pour la campagne 2018/19. Elle a ainsi rappelé qu'au début de chaque nouvelle campagne, l'AEFE attribue au poste une enveloppe budgétaire de référence calculée sur les crédits accordés l'année précédente. Cette enveloppe peut être abondée ou diminuée lors de la période dite de « dialogue de gestion » en fonction des demandes de bourses scolaires reçues par le consulat. A cet égard, elle a souligné que l'AEFE avait abondé l'enveloppe initiale du poste pour lui permettre de répondre aux besoins exprimés lors de la première phase de la campagne.

Les propositions d'attributions de bourses scolaires formulées par le Conseil consulaire devront s'inscrire dans le cadre strict des crédits attribués pour les travaux du CCB1. Elle a également précisé qu'en raison d'un taux de change plus favorable pour cette campagne, les seuils d'exclusion exprimés en dollars des patrimoines immobilier et mobilier se trouvent rehaussés, respectivement à 235 294 et 117 647.

Elle a poursuivi en indiquant que cette année, si aucune nouvelle enquête sociale n'avait été effectuée, les familles le nécessitant ayant déjà fait l'objet d'une enquête à l'occasion des campagnes précédentes, toutes les familles qui

**France in the  
United States**

Consulate of France in Washington



CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A WASHINGTON

ont déposé une demande avaient été reçues, comme chaque année, par l'agent en charge des bourses scolaires au consulat et à l'EFIP à l'occasion d'un déplacement à Philadelphie.

## 2 – Etude des dossiers de demande de bourses

Le Conseil consulaire a étudié 96 dossiers enfants (-13 par rapport à l'ensemble des demandes déposées lors du CCB1 de la campagne 2017/18), représentant 49 familles (-12) et se composant de 16 nouvelles demandes (-3) et 80 renouvellements (-10).

Après instruction, ont été formulées 30 propositions de rejet (-13), 66 dossiers ont été jugés recevables (15 propositions d'attribution d'une quotité de bourse à 100% et 81 propositions d'attribution d'une quotité de bourse comprise entre 1 et 99%).

Ces propositions dépassent légèrement le cadre budgétaire fixé par l'A.E.F.E de 1835,34 dollars soit 1 560,04 euros.

**NB : ce léger dépassement de l'enveloppe s'explique par la saisie postérieure au dialogue de gestion d'un enfant supplémentaire dont l'acte de naissance n'était initialement pas transcrit (voir famille n°916 dans les observations plus bas)**

## Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Le Président souligne que si le nombre de dossiers enfants est en diminution cette année, cette baisse n'a pas d'impact sur les propositions d'attribution qui sont même légèrement supérieures (+2 dossier) à la campagne 2017/18. Cette dernière s'explique pour les raisons suivantes : non renouvellement de familles dont la demande a été rejetée pour revenus hors barème en 2017/18, des départs de la circonscription et un nombre moins important de nouvelles demandes.

M. BADEY fait remarquer que compte tenu des projets actuels d'agrandissement du Lycée Rochambeau et donc à terme de l'accueil de nouvelles familles, un plus grand nombre de demandes de bourses scolaires est à prévoir dans un futur proche.

Mme CURIONI s'interroge sur le fait de savoir si l'annonce du Président de la République relative à la baisse de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans a eu un impact sur le système des bourses scolaires.

Mme WALCK répond qu'aucun effet n'a été observé suite à cette annonce et que les familles peuvent déjà déposer une demande de bourse dès lors que l'enfant est âgé de 3 ans.

A l'occasion de l'étude de deux dossiers (N°938 et N°946) déposés par des familles dont au moins un parent est enseignant au Lycée Rochambeau, Mme LEVY a confirmé que celles-ci bénéficieraient -à ce titre d'une exonération de 75% sur les frais de scolarité à la rentrée 2018. Après prise en compte de cette information, la quotité de bourse attribuée à ces deux familles a été recalculée sur les 25% restant à leur charge et **un montant total de \$18 955 soit 16 113,07€ a été reversé dans l'enveloppe des crédits du poste.**

Lors de l'étude d'une demande de l'EFIP (N° 916), Mme BOURMAUD a signalé que le troisième enfant de la famille sera aussi scolarisé en septembre 2018 (PE0= petite section de maternelle). Cet enfant n'avait pas été pris en compte car la transcription de son acte de naissance n'était pas encore finalisée le jour du CCB1.

**France in the  
United States**

Consulate of France in Washington



CONSULAT GENERAL DE FRANCE  
A WASHINGTON

**[NB : Après avis favorable de l'AEFE, le 3<sup>ème</sup> enfant a été ajouté à la liste globale des boursiers ce qui a pour effet de faire passer la QT de cette famille de 70 à 95%. Ce dossier enfant supplémentaire sera financé en grande partie par les économies réalisées sur les deux demandes mentionnées plus haut].**

Lors de l'étude d'une autre demande de l'EFIP (N° 966), M.PITON propose d'arrondir à 5% la QT de 4% obtenue par cette famille après application stricto sensu du barème. Cette proposition ne recueillant pas l'adhésion du conseil consulaire (15 votes contre, 2 votes pour), qui considère que la quotité proposée est cohérente avec la situation financière présentée par la famille, n'a pas été retenue.

L'ensemble des autres dossiers n'a fait l'objet d'aucun commentaire et a été approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos les débats à 11h45.